

menace d'une attaque nucléaire possible, on ne peut soutenir qu'ils n'aient aucun droit de participer aux décisions relatives à la prévention d'une telle attaque.

Il a été établi par les représentants des nations non-alignées de la Conférence des dix-huit Nations sur le désarmement que le monde ne peut demeurer divisé en nations nucléaires et en nations non-nucléaires. Pourquoi, dit-on, des Etats, n'ayant pas actuellement d'armes nucléaires, devraient-ils abandonner pour toujours leurs droits souverains d'entreprendre une action qui pourrait être nécessaire en vue de protéger leur sécurité nationale, si les puissances nucléaires ne commencent pas à restreindre la fabrication des armes nucléaires et de leurs vecteurs, à réduire leurs stocks et, ainsi, à s'engager sur une voie menant au désarmement général. L'accord sur la non-dissémination ne doit pas être assujéti à une telle décision de la part des puissances nucléaires, mais il ne pourra être maintenu longtemps à moins que les grandes puissances ne commencent à réduire leurs armements nucléaires.

Il est aussi d'une importance capitale d'insister vigoureusement sur l'extension du traité d'interdiction partielle des essais nucléaires aux essais souterrains. Dès le début, le Canada a constamment appuyé les démarches visant à interdire tous les essais nucléaires à condition qu'une vérification efficace en soit possible. Nous continuerons à appuyer toutes propositions raisonnables menant à la réalisation de cet important objectif. On a accompli des progrès importants, au cours des dernières années, dans la détection des essais souterrains, au moyen de méthodes sismiques. On a aussi accompli quelques progrès quant à la distinction entre les secousses causées par des tremblements de terre ou autres phénomènes naturels, et celles causées par les explosions nucléaires souterraines. Ce domaine - la détection et l'identification des secousses transmises par la croûte terrestre - le Canada s'y intéresse particulièrement. A cause de notre situation géographique, de formations rocheuses favorables et de possibilités de détections sismiques, les savants canadiens sont en mesure d'apporter une contribution positive aux expériences qui, après des recherches et des études plus poussées, peuvent créer les conditions propices à la signature d'un traité qui interdirait les essais nucléaires souterrains.

A la dernière session de la Conférence des dix-huit sur le désarmement, la Suède et d'autres pays ont fait d'importantes suggestions en faveur d'une coopération internationale visant à amener des progrès dans ce domaine. Pour le Canada, ces propositions méritent une attention et une étude sérieuses. Le gouvernement canadien désire se joindre aux autres nations dans un effort international, rattaché d'une façon appropriée